

La Poulaine à la Jubaudière



Visorando



Randonnée n°4390734

Une randonnée proposée par ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire

Dans les bois de la Gauthrèche et au sein de chemins arborés vous découvrirez un paysage rural et bucolique caractéristique du pays des Mauges. La grande diversité de paysages vous offrira une randonnée riche et variée.

Ce circuit s'étendant sur une large portion du territoire de la Jubaudière il vous permettra de découvrir une commune aux multiples visages.

Durée :	4h55	Difficulté :	Moyenne
Distance :	16.1km	Retour point de départ :	Oui
Dénivelé positif :	102m	Activité :	A pied
Dénivelé négatif :	110m		
Point haut :	116m	Commune :	La Jubaudière (49510)
Point bas :	69m		



Description

Suivre le balisage Jaune

Stationner au niveau de la Gauthrèche près du château. Traverser le bois de la Gauthrèche jusqu'à la Rue de l'Èvre.

(D/A) À l'intersection de la Rue de l'Èvre, au calvaire, prendre à gauche et rester sur la route pendant 2 km, en passant près de la Crozière.

(1) Prendre à droite dans le chemin de terre à travers le bocage pendant 500 m.

(2) À l'intersection, deux choix possibles :

- par un A/R continuer tout droit pour découvrir la Chapelle Saint-Tibère et son pont gallo-romain (à 500 m)

- ou tourner à droite pour continuer la randonnée et poursuivre sur 2 km jusqu'à l'intersection de la D15.

(3) Tourner à droite puis traverser pour prendre le chemin à gauche en face de la Croix de la Jallière. Suivre ce chemin jusqu'au prochain chemin transversal.

(4) Virer à droite sur le chemin de ferme vers le lieu-dit Terre-Neuve, traverser une route et poursuivre tout droit, plein Nord, sur 1,8 km.

(5) Tourner à gauche vers la Coudraie situé sur la gauche pour rejoindre l'Étang du Bois Ham et en faire le contour par la gauche. À la jonction avec une route, tourner à droite pour continuer le tour de l'étang.

(6) Parvenu au carrefour, prendre le chemin de ferme en face.

(7) Tourner à droite au niveau de la ferme, traverser le Ruisseau du Pont des Landes puis poursuivre à travers champs et bocage jusqu'aux Blauderiers. Après l'exploitation agricole, continuer sur le Chemin des Blauderiers en suivant le balisage Jaune vers le Sud.

(8) Au croisement, tourner à gauche Rue de la Gourgoulière, filer dans le bosquet et longer l'Èvre en contournant la fromagerie. Traverser **avec prudence** la D15 et arriver à une aire de pique-nique.

(9) À partir de cet aire, prendre le chemin et se diriger vers la forêt. Possibilité d'apercevoir le long de l'Èvre, le pont de la lunette aussi appelé Pont Qui Breuille.

(10) Encore deux possibilités :

Points de passages

D/A Rue de l'Èvre et calvaire
N 47.170292° / O 0.886511° - alt. 104m - km 0

1 Chemin de terre à travers bocage
N 47.164924° / O 0.862027° - alt. 106m - km 2.01

2 Intersection. Vers l'Èvre (rivière)
N 47.161305° / O 0.865804° - alt. 102m - km 2.51

3 D15, Croix de la Jallière
N 47.163173° / O 0.893291° - alt. 105m - km 4.69

4 Chemin de ferme direction Terre-Neuve
N 47.160211° / O 0.908827° - alt. 114m - km 6.07

5 Étang de la Coudraie
N 47.175076° / O 0.912753° - alt. 105m - km 7.83

6 Carrefour du Bois Ham
N 47.177221° / O 0.915993° - alt. 101m - km 9.25

7 Ferme
N 47.183313° / O 0.910409° - alt. 99m - km 10.25

8 Rue de la Gourgoulière
N 47.174756° / O 0.890287° - alt. 100m - km 13.23

9 Pont Qui Breuille - Château de la Gauthrèche
N 47.178412° / O 0.879873° - alt. 73m - km 14.55

10 Deux possibilités
N 47.175181° / O 0.87999° - alt. 80m - km 14.97

D/A Rue de l'Èvre
N 47.170277° / O 0.886505° - alt. 104m - km 16.1

- prendre pour un A/R, le chemin à droite pour aller admirer le Château de la Gauthrèche par la forêt,
 - ou rester le long de l'Èvre d'où s'offre également une superbe vue sur le château.
- Revenir au point de départ en passant par le lieu-dit la Gauthrèche (D/A).

Informations pratiques

A proximité

Les nombreux chemins bocagers vous inviteront à une déambulation lente et intimiste dans un cadre végétal. Vous aurez aussi l'occasion de découvrir des éléments de patrimoine comme [le Pont de Lunette, aussi appelé Pont Qui Breuille](#) et en vous éloignant un peu du sentier, la Chapelle Saint-Tibère et son pont gallo-romain.

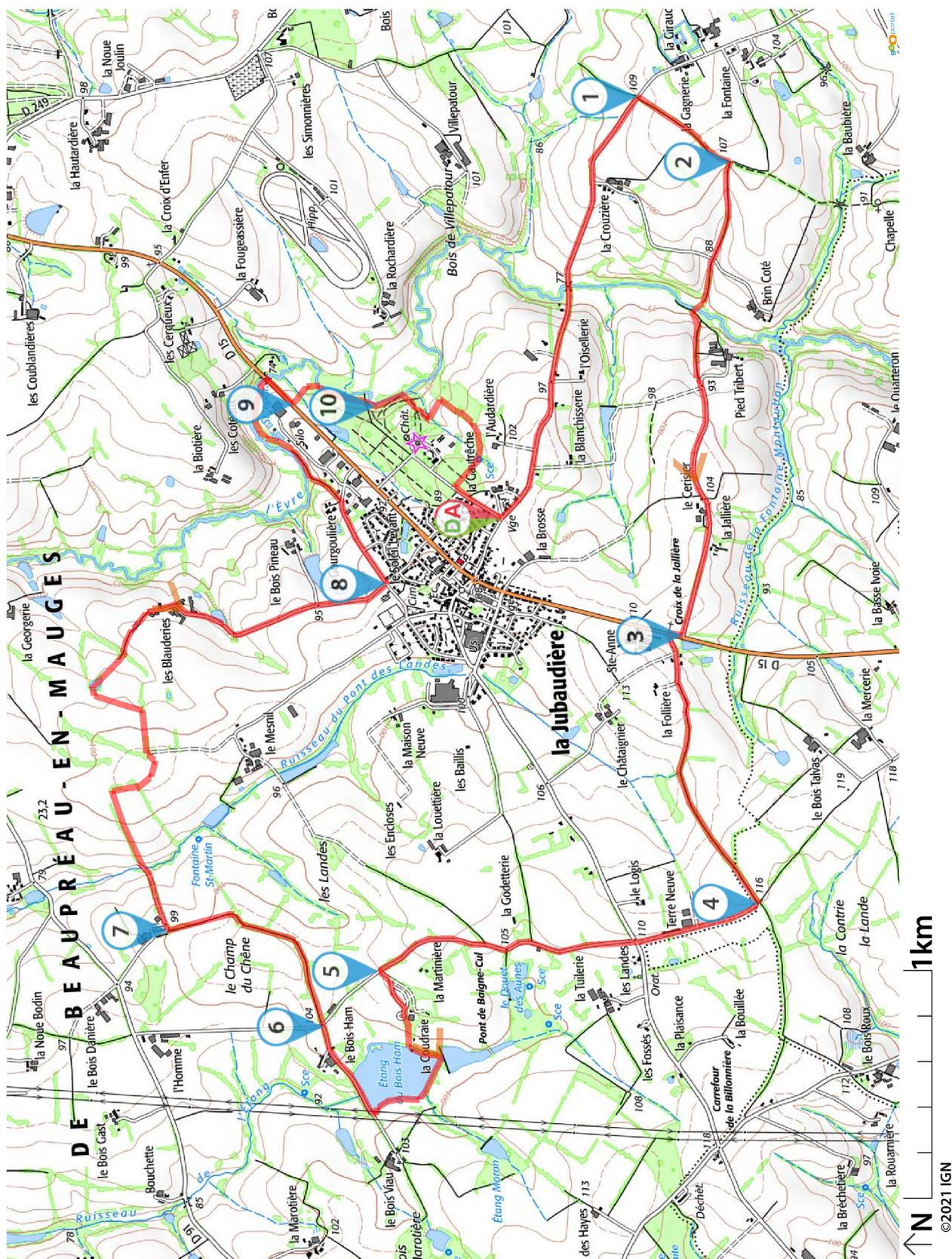
L'accès à l'Étang du Bois Ham depuis le circuit de randonnée offre une ambiance aquatique atypique avec ses ripisylves et son eau claire.

Donnez-nous votre avis sur : <https://www.visorando.com/randonnee-la-poulaine-a-la-jubaudiere/>

En savoir plus : *ôsezMauges! Tourisme et développement en Val de Loire*

Tel : 02 41 72 62 32 - Email : contact@osezmauges.fr - Site internet : <https://www.osezmauges.fr/>

Téléchargez l'application Visorando pour suivre cette randonnée



Visorando et l'auteur de cette fiche ne pourront pas être tenus responsables en cas d'accident survenu sur ce circuit.



LA CHARTE

du visorandonneur

Préparation de sa randonnée



BIEN CHOISIR SA RANDONNÉE

en fonction de sa durée, et de sa difficulté, en fonction de ses compétences et de sa condition physique.



CONSULTER LA MÉTÉO

et se renseigner sur les particularités du site : neige, température, horaires et coefficient des marées, vent, risque d'incendie...



S'ÉQUIPER EN CONSÉQUENCE

équipement particulier, moyen d'alerte, trousse à pharmacie, vêtements... et prendre de quoi boire et s'alimenter.



PRÉVENIR

au moins une personne du projet de randonnée.

Comportement pendant la randonnée



RESTER SUR LES SENTIERS

(sauf cas exceptionnel).



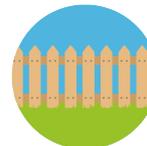
RESPECTER

les cultures et les prairies, ne pas cueillir ou ramasser les fruits.



RESPECTER LES INTERDICTIONS

propres au site : ne pas cueillir, ne pas faire de feu, ne pas camper...



REFERMER

les clôtures et barrières après les avoir ouvertes, demeurer prudent en cas de troupeau et s'en écarter.



RAMENER SES DÉCHETS

ne pas laisser de traces de son passage.



ÊTRE DISCRET

respectueux et courtois vis à vis des autres usagers.



GARDER LA MAÎTRISE DE SON CHIEN

le tenir attaché, l'avoir auprès de soi à chaque croisement d'autres usagers, pouvoir le rappeler à tout moment. Randonner avec son chien est à proscrire en présence de troupeaux.



LA NATURE EST UN MILIEU VIVANT

qui évolue avec le temps, randonner c'est partir à l'aventure avec les risques qui y sont liés. Savoir renoncer et faire demi-tour est aussi un geste responsable.

Qu'il soit privé ou public, vous randonnez toujours sur un terrain ne vous appartenant pas, particulièrement s'il est privé, les propriétaires autorisent (généreusement, gracieusement ou aimablement) le passage.

Merci de ne pas poursuivre en justice en cas d'accident ceux chez qui vous randonnez au risque de se voir interdire ce loisir; mais vous pouvez signaler tout risque rencontré.